

Mar. 19 Mars 19	Marseille
Ven. 13 Sept. 19	Marseille
Durée	1 jour
Horaires	9h - 17h
Tarif	500,00 € HT Adhérents 650,00 € HT Non adhérents * déjeuner inclus

<b>Entreprises</b>	ICPE toute taille
<b>Public</b>	Ingénieurs et Techniciens de l'industrie en charge de la surveillance des émissions, fédérations professionnelles, inspecteurs des installations classées, laboratoires prestataires de saisie.
<b>Pré-requis</b>	Aucun

## Objectifs

- Connaître les éléments contextuels et réglementaires de l'autosurveillance et de la mise en place du site internet de Gestion Informatisée des Données d'autosurveillance Fréquente (GIDAF).
- Acquérir les connaissances de base pour saisir, exploiter et transmettre les données de surveillance des émissions sur GIDAF.

## Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de stage papier remis à chaque participant

## Intervenant

- Céline Le Grand *Juriste en droit de l'environnement, Environnement-Industrie*

## Programme

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- L'autosurveillance réglementaire
  - Pour l'inspection des ICPE (DREAL)
  - Pour le Suivi Régulier des Rejets (Agence de l'eau)
- La création de GIDAF
- Les modalités de déclaration depuis le 1er janvier 2015 et évolutions à venir

### SITE INTERNET GIDAF

- La détermination amont du support de déclaration
  - Cadre de surveillance
  - Structure de surveillance
- L'ergonomie générale du site
- La déclaration
  - Saisie des résultats de mesure par type de déclaration  
*AS, RSDE, SRR, contrôles externes, Légionelles, Eaux souterraines*
  - Étude progressive cycle après cycle : de l'initialisation à la validation.
- Les canaux de communication
- L'exploitation des données
  - Exploitation en interne par l'industriel
  - Exploitation en externe

### ETUDE DE CAS : Exercice pratique – manipulation de l'outil